

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS)

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Banque de France – Direction des enquêtes et des statistiques sectorielles

Au cours de sa réunion du 7 octobre 2021, la commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS).

Décidée à la suite de la publication d'un rapport du Cnis de février 2006, l'enquête ECEIS a pour objectif l'établissement des lignes d'échanges de services dans la balance des paiements. Elle a ainsi pour objet de contribuer à l'établissement de la balance des paiements de la France *via* la collecte et l'estimation des flux d'échanges internationaux de services réalisés par les entreprises non financières résidentes. Cette enquête répond à la mission de la Banque de France d'établir la balance des paiements nationale (article L. 141-6 du Code monétaire et financier). Elle répond également aux besoins de la balance des paiements de la zone euro (tels que définis par la [orientations de la Banque Centrale Européenne 2011/23](#) sur les statistiques externes, amendée par les orientations [2013/25](#)), aux besoins de la balance des paiements de l'Union européenne, tels que définis par le règlement UE [2533/98](#), ainsi qu'aux normes statistiques internationales (notamment le sixième [manuel](#) de la balance des paiements édité par le FMI).

L'enquête a été conduite tous les ans depuis 2009 auprès d'un échantillon d'entreprises non financières résidentes en France, hors déclarants directs généraux, et réalisant des échanges internationaux de services (importations ou exportations) selon les relevés de paiements clientèle ou les informations transmises par la DGDDI (déclarations d'exportations de services).

Outre les informations usuelles d'identification des répondants, est collecté le montant total en euros des opérations de négoce international et/ou d'échanges de services (importations et exportations), décomposé par types de service et par pays partenaire.

Le taux de réponse varie entre 70 % et 80 % sur la période récente. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population des entreprises non enquêtées et contribuent ainsi à alimenter les lignes « services » des transactions courantes de la Balance des Paiements de la France.

L'unité statistique est l'unité légale repérée par son identifiant Siren. L'échantillon comprend environ 3 400 unités légales réparties en une strate exhaustive (1000) et une strate sondée (2 400) selon un sondage aléatoire à stratification multivariée avec allocation optimale, dont un quart est renouvelé chaque année. Les variables d'intérêt sont le type de détention, la tranche d'effectif salarié, le secteur d'activité, la tranche de chiffre d'affaire, la catégorie d'entreprise et les niveaux relatifs d'exportations et d'importations attendus.

Un comité de concertation composé de représentants d'entreprises, d'institutions publiques et d'organismes de recherche se tient régulièrement (en moyenne tous les trois ans). Le dernier comité s'est tenu le 30 juin 2021. Ce comité vise notamment à recueillir les suggestions et les remarques des déclarants potentiels et des utilisateurs des données.

Les résultats ne seront pas diffusés en tant que tels mais intégrés dans les lignes de la balance des paiements, mensuelle, trimestrielle et annuelle correspondantes, après agrégation avec les réponses des déclarants directs généraux.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une période allant de 2022 à 2026 (cinq années).